



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1149

Le 1er juillet 2025

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)**

- **Proposition concernant l'adoption de deux projets de Recommandation UIT-R révisée et leur approbation simultanée par correspondance conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

À sa réunion tenue le 19 juin 2025, la Commission d'études 1 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance de deux projets de Recommandation UIT-R révisée (§ A2.6.2 de la Résolution UIT-R 1-9) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution [UIT-R 1-9](#). Les titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 1er septembre 2025. Si, au cours de cette période, aucun État Membre ne soulève d'objection, les projets de Recommandation seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 1. En outre, puisque la procédure PAAS est appliquée, l'adoption des projets de Recommandation est considérée comme valant approbation.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats des procédures susmentionnées seront communiqués dans une circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO et de la CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: Titres et résumés des projets de Recommandation

Documents: Documents 1/49, 1/52(Rév.1)

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:
<https://www.itu.int/md/R23-SG01-C/en>

Annexe

Titres et résumés des projets de Recommandation UIT-R

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.328-11

Doc. 1/49

Spectres et largeur de bande des émissions

Résumé de la révision:

- réviser les textes pour tenir compte des méthodes de travail récentes de l'UIT-R, par exemple en ce qui concerne l'utilisation des six langues officielles de l'Union ou le transfert des références à des dispositions du RR du *considérant* vers le *reconnaissant*, et apporter d'autres modifications en conséquence;
- ajouter des références aux Recommandations UIT-R SM.853, UIT-R SM.1046 et UIT-R SM.1539, ainsi qu'aux Rapports UIT-R SM.2048 et UIT-R SM.2421;
- ajouter un nouveau paragraphe 5 sur les caractéristiques de la largeur de bande nécessaire, dans le *recommande*.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.2110-1

Doc. 1/52(Rév.1)

Orientations relatives aux gammes de fréquences pour l'exploitation des systèmes de transmission d'énergie sans fil n'utilisant pas de faisceau pour les véhicules électriques

Résumé de la révision:

- améliorer le champ d'application pour garantir l'harmonisation avec le titre;
 - mettre à jour la partie abréviations/glossaire;
 - ajouter des titres de Recommandations et Rapports UIT-R connexes;
 - ajouter une référence au Rapport UIT-R TF.2487;
 - modifier les points du *considérant*;
 - modifier les points du *reconnaissant*;
 - mettre à jour les références dans les points du *notant* et ajouter un point dans cette partie;
 - modifier et regrouper les points du *recommande*;
 - mettre à jour le Tableau 1 pour ne tenir compte que des fréquences d'exploitation fondamentales;
 - mettre à jour la note du Tableau 1 pour apporter des précisions sur la protection du SFTSS.
-